

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

du jeudi 11 février 2021

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Présents : 9

Absents excusés : 2

Nombre de votants : 11

Etaient présentes et présents : Mesdames OLLIVIER-OZBIR Muriel, PEYRET LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie, Messieurs BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, MONTEIL Jean-Claude, THIBAUT Eric, VOGLEY David

Etaient absents et excusés : DAMBIER Guillaume (pouvoir donné à M. MONTEIL Jean Claude)
THIERRY-WILKINSON Guillaume (pouvoir donné à Mme OLLIVIER-OZBIR Muriel) Secrétaire
de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 18 heures

ORDRE du JOUR

- Lecture du dernier compte rendu de la réunion du 27 janvier 2021
 - Multiple rural : choix des candidatures,
 - Chemin Lieu-dit « La Gasque »,
 - Questions diverses.
-

Lecture du dernier compte rendu du 27 janvier 2021

Le Conseil à l'unanimité valide le compte rendu.

Multiple Rural : choix des candidatures.

6 candidatures ont été déposées à la mairie pour l'occupation du multiple. Sur la base des compétences professionnelles, du projet de restaurant et de vie présentés dans leur dossier, le choix s'est porté sur la candidature de M. DEWASME Cyril et Mme PISANI Magali. Une première visite a déjà eu lieu avec M. le Maire et plusieurs membres du Conseil.

Le Conseil à l'unanimité valide ce choix et demande à la commission de poursuivre les démarches.

Chemin Lieu-dit « La Gasque »

Mme Ribeyrens Annie est sortie pendant le débat et le vote.

Suite au compte rendu de la commission des chemins, lors de la dernière réunion du Conseil, il a été proposé que la commune s'engage à la fourniture de 34 T de pierres 0,20 de Cubzac préconisée par l'entrepreneur et la propriétaire riveraine se charge de sa mise en place.

Le Conseil à l'unanimité valide ce choix.

Questions diverses

Nettoyage complexe rural et salle des fêtes

Le Maire présente un devis pour le nettoyage intensif du multiple rural et pour le décapage du sol de la salle des fêtes.

Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable

Contrôle des installations électriques du Complexe Rural

Un contrôle des installations électriques du Complexe Rural doit être effectué par l'APAVE.

SMD3

Le SMD3 nous informe d'un nouvel emplacement sur la commune de Lamonzie Montastruc à proximité du Lieu-dit « Le Cluzel » pour implanter un point d'apport volontaire qui servira à nos deux communes.

PRESBYTERE

Un état des lieux de sortie contradictoire en présence de l'huissier a été effectué le 11/02/2021. Il n'a pas été constaté de grosses dégradations. L'huissier a consigné toutes les anomalies relevées. Le locataire sortant s'est engagé :

- à régler tous les frais,
- à se rendre à la Perception pour signer son engagement,
- à débayer tous les détritiques autour de la maison, au sous-sol, dans le garage, dans le jardin dans un délai d'un mois.

Au-delà de 8 à 15 jours s'il ne s'est pas présenté à la Perception, l'huissier lui fera parvenir un courrier lui rappelant son engagement. Toutes les clés ont été récupérées.

Aménagement du terrain derrière le complexe rural

Une ébauche de projet a été présentée et a reçu un avis favorable.

Séance levée à 20 h 15